

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/10/17/2019204900/justel>

Dossier numéro : 2019-10-17/01

Titre

17 OCTOBRE 2019. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 octroyant une aide aux entreprises actives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour faire face à la sécheresse exceptionnelle de l'année 2018

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 22-10-2019 page : 100159

Entrée en vigueur : 17-10-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 4, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 octroyant une aide aux entreprises actives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour faire face à la sécheresse exceptionnelle de l'année 2018, le 5° est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.